



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Rappel de véhicules pour cause d'airbags défectueux

Question écrite n° 18466

Texte de la question

M. René Pilato alerte M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur la situation des propriétaires des modèles C3 et DS3 de chez Citroën suite au défaut des *airbags*. M. le député a reçu de nombreuses interpellations concernant leur rappel. Il a en effet été notifié aux propriétaires de « cesser immédiatement » la conduite de leur véhicule pour cause de « danger potentiellement mortel des *airbags* ». Le courrier leur notifie également qu'un code leur sera envoyé afin de pouvoir bénéficier de véhicules de prêt et de la commande des pièces nécessaires à la réparation. Or ce code tarde à être envoyé et les propriétaires sont dans l'incapacité d'emprunter ou de programmer le changement des pièces défectueuses. Il semblerait par ailleurs que le numéro de téléphone mis à disposition par Citroën ne leur permette pas d'être mis en relation avec un interlocuteur ou que leurs réponses ne sont pas à-propos. Dans le département de Charente notamment, les garages sont saturés par les demandes d'intervention sur ces modèles et sont dans l'incapacité de proposer des créneaux avant le mois de septembre. Dans d'autres départements, des interventions ne sont pas possibles avant novembre. Par ailleurs, leurs assurances refusent de continuer de les assurer pour la conduite. Or les propriétaires se retrouvent sans solution pour assurer leurs déplacements ou des solutions onéreuses puisque cela signifie qu'ils doivent prendre à leur charge un véhicule de remplacement. Face à ce défaut de fabrication, il semblerait que l'entreprise Citroën ne prenne pas l'entière responsabilité, c'est-à-dire la mise en place d'une prise en charge aussi rapide que possible afin que les propriétaires ne se retrouvent pas sans solution comme c'est le cas d'un trop grand nombre de personnes. Plusieurs dizaines d'incidents mortels ont eu lieu suite à l'explosion de l'*airbag* sans contact avec un autre véhicule. Un grand nombre de conducteurs demeurent dans une réelle inquiétude et sont pourtant contraints de poursuivre l'utilisation de leur véhicule avec ce risque et sans être assurés. Aucun garage n'accepte de retirer les *airbags* concernés. Il est impensable que des personnes soient placées dans une situation aussi ubuesque. Sachant également que le problème avait été établi dès 2014 et devant le nombre de véhicules concernés (plusieurs milliers en France), il lui demande s'il envisage de rappeler à Citroën ses responsabilités suite à la délivrance de véhicules défectueux.

Données clés

Auteur : [M. René Pilato](#)

Circonscription : Charente (1^{re} circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18466

Rubrique : Automobiles

Ministère interrogé : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 juin 2024](#), page 4623

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)